

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal : 14
en exercice : 14
qui ont pris part au vote : 12

Date de convocation : 06/04/2021
Date d'affichage : 15/04/2021

L'an deux mil-vingt-un, le treize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Ms Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Rachid DAHCHOUR, Mathieu LAGET, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Patrice OUACHEE et Vincent VANDEPUTTE, Mmes Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS et Valérie PALAMINI

Absents excusés : M Olivier BARRE et Mme Delphine FOUBERT

M. Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

DELIBERATION N°2021-13 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : EAU

Après examen de concordance de la balance des comptes de la Trésorerie et du Compte Administratif de la commune présenté par Monsieur Jean-Louis COVET,

Le Conseil Municipal réuni délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Annick DECAMP, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives du même exercice, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Les résultats du compte administratif pour l'année 2020 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 11 114.00€	30 856 €
Dépenses : 37 458.00 €	0 €
Total : - 26 344 €	+ 30 856 €

Les résultats à reporter au budget principal sont les suivants :

Déficit : - 30 742.18

Excédent : 187 291.08 €

DELIBERATION N°2021-14 : COMPTE DE GESTION 2020 : « COMPTE EAU POTABLE » DRESSE PAR MONSIEUR RAMON TRESORIER :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après rappel du compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION N°2021-15 : COMPTE DE GESTION 2020 : « COMPTE PRINCIPAL » DRESSE PAR MONSIEUR RAMON TRESORIER :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après rappel du compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION N°2021-17 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET « EAU » 2020

Compte-tenu de la prise de compétence « eau potable » par la Communauté de Communes de la Plaine d'ESTREES (CCPE) au 01^{er} janvier 2021.

Les résultats de clôture du budget eau sont transférés sur le budget général de la commune. Il convient de les affecter comme suit :

En fonctionnement :

Le déficit de 30 742.18 €, sera inscrit :

- Compte 678 en dépenses (charges exceptionnelles)
- Compte 7788 en recette (reversement de la CCPE)

En investissement :

L'excédent de 187 291.08 €, sera inscrit :

- Compte 1068 en dépenses
- Compte 1068 en recettes

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de l'affectation de résultat comme ci-dessus

DELIBERATION N°2021-18 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 « COMPTE PRINCIPAL »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Et après en avoir délibéré,

Constatant qu'après le vote du compte administratif, les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			592 758.77		592 758.77	
Opérations de l'exercice	278 580.39	519 124.65	561 262.09	1 155 368.68	839 842.48	1 674 493.33
Totaux	278 580.39	519 124.65	1 154 020.86	1 155 368.68	1 432 601.25	1 674 493.33
Résultat de clôture (=CA)		240 544.26		1 347.82		241 892.08

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin total de financement

1 347.82 €

€

€

240 544.26 €

au compte 001 investissement dépenses BP 2021

au compte 001 investissement recettes BP 2021

au compte 1068 Investissement BP 2021, avec émission titre de recette.

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2021

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE, à l'unanimité, d'accepter l'affectation de résultat comme ci-dessus

DELIBERATION N°2021-19 : VOTE DU BUDGET 2021 DE « LA COMMUNE » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de budget principal de la commune dans lequel sont comptabilisés les résultats du compte administratif de l'eau, puisque la compétence a été transférée à la CCPE, il s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 707 867€

Dépenses : 707 867 €

Investissement

Recettes : 1 269 160 €

Dépenses 1 269 160 €

DELIBERATION N°2021-20 : TRAVAUX ELIGIBLES AU PLAN DE RELANCE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Madame le Maire présente au Conseil, le plan de relance de la Région Hauts de France et propose d'inscrire des travaux d'embellissement du cœur de bourg, à savoir sur l'Eglise et des travaux sur l'entrée d'un bâtiment communal. Ces travaux sont nécessaires pour conserver l'Eglise en bon état et restaurer l'entrée principale d'un bâtiment. Ce dossier sera également présenté à la DETR 2021.

Des devis ont été retenus, de la société SASU XXL pour un montant de 1 874.00 € HT et de la SARL Horcholle pour un montant de 55 870.54 € HT.

Le Plan de financement est le suivant :

Montant HT des travaux :	57 744.54 €
Subvention Conseil Régional (30%) :	17 323.36 €
Subvention de la DETR (40 %)	23 097.82 €
Fonds propres de la commune (30%)	17 323.36 €
TVA :	11 548.91 €
Montant TTC des travaux	69 293.45 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le projet de travaux

AUTORISE Madame le Maire à présenter les dossiers et à signer toutes les pièces nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le registre est signé par les membres présents.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021

Délibérations :

- Délibération n°2021-13 : Compte administratif 2020 : compte eau potable
- Délibération n°2021-14 : Compte de gestion : eau potable
- Délibération n°2021-15 : Compte de gestion : compte principal
- Délibération n°2021-17 : Affectation du résultat : eau potable
- Délibération n°2021-18 : Affectation du résultat : compte principal
- Délibération n°2021-19 : Vote du budget primitif
- Délibération n°2021-20 : Travaux éligibles au plan de relance de la région Hauts de France

Signatures des membres du Conseil Municipal :

Jean-Louis COVET		Jean-Jacques LENAERT	
Didier BRULHARD		Jacqueline LUCAS	
Olivier BARRE	Absent excusé	Vincent MALAVIALLE	
Rachid DAHCHOUR		Dominique MARTIS	
Annick DECAMP		Patrice OUACHEE	
Delphine FOUBERT	Absente excusée	Valérie PALAMINI	
Mathieu LAGET		Alexandre VANDEPUTTE	